Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_166-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2025-166

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 décembre à 9h00, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 17 décembre 2025 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BIGOT, Maire.

Étaient présents :

M. Marc BIGOT Marc, M. Thierry LE CORRE, Mme Monique CAPITAINE, Mme Maguy BAQUE, M. Philippe HENNION, Mme Ludivine CRUAU, M. Alain ÉCHIVARD, M. Patrick HEMON, M. Quentin LE GAILLARD, M. Yann ALLOT, Mme Marie-Christine LE NOUENE, Mme Evelyne LE NEVE, M. Patrick VASSEUR, M. Claude GUILLOU, M. Jérôme BERDER, Mme Josette RAZER, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Hélène DERRIEN, M. Etienne LANG, M. Gilles HUARD, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS.

Pouvoirs :

M. François BESOMBES donne pouvoir à Mme Marie-Christine LE NOUENE,
Mme Elisabeth JANVIER donne pouvoir à Mme Hélène DERRIEN,
M. Eric MALLEJACQ donne pouvoir à M. Marc BIGOT,
Mme Sonia MARREC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE,
M. Fanch LE DOZE donne pouvoir à M. Thomas LE BON
Mme Annie MOULLEC donne pouvoir à Mme Monique CAPITAINE
Mme Annick MARTIN donne pouvoir à Mme Ludivine CRUAU

Absentes :

Mme Fabienne LE CALVEZ, Mme Elena PATY, Mme Valérie GUILLOU

Secrétaire de séance : M. Antony LE BRAS

Nombre de conseillers : 33 en exercice, 23 présents, 30 votants.

Publication par voie d'affichage du 30 décembre 2025 au 2 mars 2026

REMBOURSEMENT DES LOCATIONS DES TERRAINS SYNTHETIQUES EXTERIEURS PAR L'USC (ASSOCIATION)

M. Patrick VASSEUR, Conseiller municipal délégué, expose :

OBJET DE LA NOTE :

Remboursement des locations des terrains synthétiques extérieurs par l'USC (association)

CONTEXTE ET CADRE JURIDIQUE :

L'association de l'USC a fait parvenir des factures pour la location de terrains synthétiques à la Forêt Fouesnant et à Fouesnant au titre de la saison 2024/2025. Le montant total s'élève à **6 570 €**.
Ces locations ont été réalisées afin que puissent se dérouler des entraînements mais aussi des rencontres officielles pour les jeunes.
Après analyse des arrêtés municipaux, des créneaux disponibles sur le terrain de Keriolet 1 que le club réserve pour le groupe de national 1 ainsi que de la disponibilité des terrains concarnois (herbe naturelle et synthétique), la somme des montants retenue s'élève à **940 €.**

ANNEXE JOINTE :

- Tableau d'analyse

Envoyé en préfecture le 30/12/2025
Reçu en préfecture le 30/12/2025
Publié le
ID : 029-212900393-20251229-DELIB_2025_166-DE

Vu l'avis favorable de la commission Services à la population du 4 novembre 2025,
Vu l'avis favorable de la commission Moyens généraux du 20 novembre 2025,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par **24 voix POUR**
6 CONTRE (Mmes DERRIEN, DUPUY, JANVIER, MM LE BON, LANG, LE DOZE)

- Autorise le remboursement de la somme de 940 € à l'USC (association) pour la location de terrains synthétiques extérieurs.

A Concarneau, le 30 décembre 2025,
Le Maire,
Marc BIGOT

Mairie de Concarneau Finistère

Signé par : Marc BIGOT
Date : 30/12/2025
Qualité : MAIRE DE CONCARNEAU